



Villeneuve
Saint Georges

ANNEE 2016
2eme séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2016

2eme SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 14 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme la Maire, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL (jusqu'au point n°17), Elsa BARDEAUX, Charles KNOPFER (jusqu'au point n°17), Yannick PILATTE, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA (jusqu'au point n°15), Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Mubbashar KHOKHAR (jusqu'au point n°7), Nadia BEN MOUSSA, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Sabah CABELLO-SANCHEZ (à partir du point n°18)
Sylvie RICHTON a donné procuration à Maurice BELVA
Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE (à partir du point n°18)
José GRACIA a donné procuration à Soazic DEBBACHE (à partir du point n°16)
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Elsa BARDEAUX
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Nathalie DINNER
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Marc THIBERVILLE
Michel FAÏSSE a donné procuration à Marie-Christine PEYNOT
Philippe GAUDIN a donné procuration à Pierre MAILLOCHON

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Guillaume POIRET, Bénédicte BOUSSON JANEAU, Mubbashar KHOKHAR (a partir du point n°8), Julia MORO, Stéphanie ALEXANDRE, Imen GUEDDA, Dominique JOLY.

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

M. Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet
M. Manuel MENAL, Directeur général des services
Mme Isabelle LEPERCQ, Directrice générale adjointe des services
Mme Diana ZEMOURI, Directrice générale adjointe des services
Eugène MONTANTIN, Directeur Général des services
M. Vincent COLIN, Directeur général adjoint des services
Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme ELSA BARDEAUX** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

APPEL NOMINAL

Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

1. Caractère d'urgence du point n° 16

Le conseil municipal,

Par 24 voix pour,

Birol BIYIK, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT et Kristell NIASME s'étant abstenus, Pierre MAILLOCHON (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN), Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

Valide le caractère urgent de la délibération n° 16 portant sur la rectification des taux de la fiscalité locale de 2016 et Autorise la discussion sur ce point dans le cadre de la présente séance.

HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE
--

Développement durable

2. M. THIBERVILE - Avis de la commune de Villeneuve-Saint-Georges sur le dossier d'enquête publique relative au projet de création du tronçon « Aéroport d'Orly – Versailles Chantiers » de la ligne 18 (ligne verte), dans le cadre du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris.

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable et prendre acte du contenu du dossier d'enquête publique.

Demande le prolongement de la ligne 18 à l'Est, jusqu'au RER D a minima, en offrant des correspondances avec le RER C et le T7 prolongé, au regard de :

- La saturation croissante du RER D, dont le trafic s'élève désormais à 615 000 voyageurs par jour (contre 550 000 voyageurs en 2011) qui poursuit sa progression de près de +3% par an. Le maillage avec la ligne 18 permettra de décharger cette ligne, s'inscrivant ainsi pleinement parmi l'un des principaux objectifs du réseau du Grand Paris Express qu'est la désaturation du réseau existant, à l'image de la ligne 15 ;
- Les coupures que représentent la Seine, l'aéroport d'Orly, le relief et les espaces naturels, et la problématique du manque de franchissements de Seine dans le Val-de-Marne et le Nord de l'Essonne, qui pénalisent fortement les déplacements Est-Ouest dans ce secteur et notamment en transports en commun ;
- La nécessité d'améliorer l'attractivité du réseau de transport grâce à une nouvelle ligne offrant des correspondances, et d'inciter au report modal pour diminuer le trafic automobile et décharger le réseau viaire (en particulier la RN6), permettant ainsi de réduire la pollution et les nuisances ;
- L'enjeu de l'accès à l'emploi, en particulier aux pôles d'Orly et de Rungis, pour les Villeneuvois confrontés à des situations sociales et économiques difficiles et aux nuisances engendrées par l'aéroport d'Orly.

Rappelle sa vive préoccupation quant aux effectifs de la Société du Grand Paris et demande que les moyens humains pour la bonne réalisation de l'ensemble du réseau du Grand Paris Express soient mobilisés. Les effectifs des opérateurs de transport devront également être suffisants pour garantir la

réalisation des études et des travaux relatifs aux interconnexions dans la même temporalité.

Réaffirme l'urgence à améliorer sensiblement, et à court-terme, le réseau de transport francilien par la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France, faisant partie intégrante du Nouveau Grand Paris. Pour le Sud du Val-de-Marne, il s'agit notamment de mettre en œuvre les schémas directeurs des RER C et D et de concrétiser la mise en service du barreau Massy-Valenton Est et Ouest dans les meilleurs délais, permettant notamment de doubler la desserte de la gare de Rungis La Fraternelle en correspondance avec le T7. Dans cet objectif, la commune relaye la demande du Conseil départemental de mise en place de recettes fiscales complémentaires, conformément aux annonces du Premier Ministre le 6 mars 2013 sur le Nouveau Grand Paris.

Rappelle notamment :

- Que les impacts et nuisances liés à la phase chantier doivent être anticipés et partagés avec toutes les collectivités concernées. Toutes les mesures conservatoires devront être mises en place afin de réduire au maximum les nuisances environnementales et les impacts sur le cadre de vie des riverains ;
- La nécessité d'offrir les meilleures conditions de rabattement possibles vers les gares du Grand Paris Express afin que ce nouveau mode de transport bénéficie à un maximum d'usagers. Ce rabattement devra s'effectuer prioritairement par les transports collectifs et les modes actifs. Les espaces intermodaux existants (gare routière, parking vélo, parvis, etc.) doivent être, a minima, préservés ou renforcés pour anticiper les projets de transport collectif qui répondront aux besoins futurs d'accessibilité à ces pôles d'échanges ;
- Que la correspondance avec le tramway T7 à l'aéroport d'Orly soit optimisée ;

Demande que les marchés de la Société du Grand Paris et d'Aéroport de Paris intègrent des clauses sociales d'insertion, et soient accessibles aux petites et moyennes entreprises locales ;

Rappelle le rôle crucial du Nouveau Grand Paris dans la concrétisation des projets des collectivités qui participent à l'aménagement du territoire, au rééquilibrage est/ouest et habitat/emploi de la région Île-de-France et au développement économique en pleine cohérence avec le Schéma directeur de la région Île-de-France et les contrats de développement territorial.

3. M. DUTHEIL - Approbation de l'accord de partenariat pour le dépôt de conteneurs de collecte textile pour le Relais Nord-Est Île-de-France

Le conseil municipal,

Par 29 voix pour,

Birol BIYIK, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve l'accord de partenariat pour le dépôt de conteneurs de collecte textile pour le Relais-Nord-Est-Île-de-France; pour le compte de l'Établissement public territorial 12.

Autorise la Maire à signer cet accord de partenariat pour le compte de l'Établissement public territorial 12 ainsi que tout acte et document s'y rapportant.

Politique de la ville

4. M. KHOKHAR - Contrat de ville : autorisation donnée à la Maire de signer l'avenant n°1

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,

Approuve le projet d'avenant n°1 au Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Autorise la Maire à signer cet avenant ainsi que tout document administratif ou financier y afférent.

URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCES ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Urbanisme

5. M. KNOPFER - Acquisition amiable d'un terrain sis 115 chemin des pêcheurs, démolition du bâti et demandes de subventions

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 115 chemin des Pêcheurs, cadastré AR 161, d'une superficie de 411 m², comportant un bâti de 95 m², au prix de 210 000 €.

Autorise la Maire à signer les actes correspondants.

Autorise la prise en charge financière au prorata du jour de la signature de l'acte notarié de la taxe foncière.

Sollicite auprès des partenaires du projet, et notamment le Préfet du Val-de-Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour procéder à l'acquisition amiable du terrain sis 115 chemin des Pêcheurs et à la démolition du bâti.

Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restante pour l'acquisition du bien susvisé ainsi que le versement d'acomptes par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Autorise la Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants.

Développement économique

6. M. BOYER - Avenant à la convention entre la ville et l'association Espace Pour Entreprendre pour l'accompagnement des porteurs de projets de reprise ou de création d'entreprise de Villeneuve-Saint-Georges

Le conseil municipal,

**Par 31 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Approuve l'avenant à la convention avec l'association Espace pour Entreprendre augmentant la subvention à l'association Espace pour Entreprendre pour l'année 2016 à 6 575 euros contre 6 474 euros en 2015.

Autorise la Maire à le signer

Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur SANCHO, Président de l'association Espace Pour Entreprendre, dénommée EPE, sise 137 avenue Anatole France 94460 Choisy le Roi.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

CLSPD

7. Mme la Maire – Approbation de l'adhésion aux Forums européen et français pour la sécurité Urbaine (EFUS, FFSU)

Le conseil municipal,

**Par 29 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT et Kristell NIASME s'étant abstenus,**

Approuve les statuts et autorise la Maire à signer tous les actes nécessaires se rapportant à l'adhésion aux Forums européen et français pour la sécurité urbaine.

Dit que les dépenses seront imputées au budget de l'exercice courant.

Décide à l'unanimité d'adopter le scrutin public

Désigne comme représentants de la ville à l'assemblée générale du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) :

- Délégué titulaire : Sylvie ALTMAN
- Délégué suppléant : Elsa BARDEAUX

Administration générale

8. M. HENRY - Acceptation d'un don de M. Laurent DUTHEIL à la commune d'un montant de 19 224.66 €

Le conseil municipal,

Prend acte,

Prend acte de la décision de madame la Maire, en date du 6 avril 2016 acceptant le don de M. Laurent DUTHEIL d'un montant de 19 224.66 € au profit de la commune,

Personnel

9. M. JONCRET - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le conseil municipal,

Par 30 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,

Modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2016, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	57	- 2	+ 1	56
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	20	- 1		19
Rédacteur à temps complet	9		+ 3	12
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	6	- 2		4
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	5	- 1		4
Attaché à temps complet	25		+ 2	27
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet	286	- 2	+ 2	286
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet 20h00	9		+ 1	10
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet 17h30	0		+ 1	1
Agent de maîtrise principal à temps complet	17	- 1		16
Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	5		+ 1	6
Agent social de 2 ^{ème} classe à temps complet	4	- 1		3
Médecin hors classe à temps non complet 3h30 hebdomadaires	2	- 1		1
Médecin hors classe à temps non complet 7h00 hebdomadaires	1		+ 1	2
Technicien paramédical de classe normale à temps non complet 16h00 hebdomadaires	1	- 1		0
Technicien paramédical de classe normal à temps complet	0		+ 1	1
Assistant socio-éducatif à temps complet	0		+ 1	1
Assistant de conservation à temps complet	1	- 1		0
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2		+ 1	3
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe à temps complet	9	- 3		6
Animateur à temps complet	10		+ 2	12
TOTAL	469	- 16	+ 17	470

10. M. JONCRET - Accueil de jeunes en contrat « emploi d'avenir »

Services techniques

Le conseil municipal,

**Par 30 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Décide d'accueillir 18 jeunes en emplois d'avenir conformément au tableau suivant :

SERVICE	Nombre de postes	POSTE
Régie bâtiments	1	Peintre
Régie bâtiments	1	Electricien
Régie bâtiments	1	Plombier
Régie bâtiments	1	Maçon
RPVA	1	Electricien Sonorisateur
RPVA	1	Assistant de projets événementiels
Centre Henri Dret	1	Agent d'accueil / administratif
Secrétariat DG	1	Assistant de direction
Direction des N.T.I.C.	1	Gestionnaire informatique
Propreté urbaine	4	Agent de propreté
Espaces publics	2	Agent d'entretien des espaces verts
Enfance /Jeunesse	3	Animateur

Autorise la Maire à signer les contrats tripartites et tous documents relatifs au dispositif des emplois d'avenir.

11. M. HENRY - Marché de fourniture de matériel, matériaux et produits divers d'électricité, peinture, vitrerie et revêtements de sol nécessaires aux services municipaux du bâtiment : autorisation à la Maire de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et de signer les marchés avec les entreprises retenues

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour le marché de fourniture de matériel, matériaux et produits divers d'électricité, peinture, vitrerie et revêtements de sol nécessaires aux services municipaux du bâtiment et à signer les actes d'engagement pour les différents lots avec les entreprises qui seront déclarées attributaires par la commission d'appel d'offres.

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents.

12. M. HENRY- Autorisation à la Maire de déposer des déclarations préalables pour des travaux sur des bâtiments communaux

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autoriser la Maire à déposer les déclarations préalables aux travaux ci-dessous désignés :

- Le rehaussement de la clôture entourant la cour de l'école maternelle « Y » Condorcet ;
- Les travaux de remplacement de la couverture du bâtiment « Y » de l'école Condorcet, dans la continuité des travaux entrepris en 2015 ;
- Les travaux de remplacement des menuiseries vétustes du dortoir de l'école maternelle Saint-Exupéry ;
- Les travaux de réfection de peinture sur les murs du préau et le mur d'entrée côté rue Marc Seguin du groupe scolaire Marc Seguin ;
- La pose d'une clôture au bord du stade C.ADER A
- L'habillage de la marquise du logement de fonction du 105b avenue A.FRANCE
- Le remplacement des menuiseries des logements de fonction de l'école A.FRANCE

Autoriser la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents.

13. M. HENRY - Signature de la convention « accord cadre B » orange pour la réalisation de travaux sur l'avenue de Valenton.

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à signer la convention « accord-cadre B » avec la société Orange et tout acte s'y rapportant.

14. M. HENRY - Marché public de fournitures de produits d'entretien pour la Ville de Villeneuve-Saint-Georges : autorisation à la Maire de lancer la procédure d'appel d'offre et de signer le marché

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché public de fournitures de produits d'entretien et à signer les lots avec les entreprises qui seront déclarées attributaires par la Commission d'appel d'offres.

Finances

15. M. HENRY - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Maintient le taux de la TEOM, pour l'année 2016, à 10,35%.

Dit que la délibération doit servir de notification aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux, afin de permettre la mise en recouvrement des impositions et des taxes à comprendre dans les rôles généraux de l'année 2016.

16. M. HENRY – Budget primitif 2016 – Rectification des taux de la fiscalité locale 2016

Le conseil municipal,

Par 21 voix pour,

Laurent DUTHEIL, Charles KNOPFER, Marema GAYE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,

Pierre MAILLOCHON (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN), Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE), Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

Rectifie et fixe, ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes communales applicables pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation 35.13 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 22.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 36.80 %

S'oppose au vote des taux additionnels et ainsi aux contributions fiscalisées en faveur du SYAGE à compter de l'année 2016.

17. M. HENRY - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le conseil municipal,

Par 25 voix pour,

Pierre MAILLOCHON (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN), Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE), Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT,

Approuve la modification des autorisations de programme relatives au groupe scolaire Anne Sylvestre, à la médiathèque rue de Paris et au centre social Asphalte comme suit :

Situation initiale (conseil municipal du 30 septembre 2015)

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL
AP - GROUPE SCOLAIRE	6 800 000	3 400 000				10 200 000
AP - MEDIATHEQUE	504 000	1 796 000	1 590 000			3 890 000
AP - CENTRE SOCIAL	50 000	430 000				480 000
TOTAL	7 354 000	5 626 000	1 590 000			14 570 000

Situation au budget primitif 2016

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL
AP - GROUPE SCOLAIRE	6 800 000.00	3 400 000.00				10 200 000
AP - MEDIATHEQUE	504 000.00	1 236 000.00	2 150 000.00			3 890 000
AP - CENTRE SOCIAL	50 000.00	430 000.00				480 000
TOTAL	7 354 000.00	5 066 000.00	2 150 000.00			14 570 000

Modifications proposées

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	TOTAL
AP - GROUPE SCOLAIRE	5 029 611.82	5 170 388.18				10 200 000.00
AP - MEDIATHEQUE	163 400.00	1 576 600.00	2 150 000.00			3 890 000.00
AP - CENTRE SOCIAL	10 776.00	469 224.00				480 000.00
TOTAL	5 203 787.82	7 216 212.18	150 000.00			14 570 000.00

Décide que les modifications des crédits de paiement seront inscrites au budget supplémentaire principal 2016 de la commune.

18. M. HENRY - Inscription en non valeur des créances irrécouvrables

Le conseil municipal,

Par 30 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,

Approuve la présente liste des titres admis en non valeur pour un montant global de 21 720.05 €.

Exercice	Nombre de créances	Montant
2009	6	279,65 €
2010	15	360,35 €
2011	47	2 374,10 €
2012	85	2 990,93 €
2013	81	3 106,79 €
2014	125	5 708,03 €
2015	157	6 900,20 €
Total	516	21 720,05 €

Motifs de présentation	Nombre de créances	Montant
Combinaison infructueuse d'actes	158	6 419,53 €
PV perquisition et demande de renseignement négative	106	1 987,02 €
Surendettement et décision d'effacement de la dette	221	12 425,79 €
Dette inférieure au seuil de poursuite	31	887,71 €
Total	516	21 720,05 €

Prend en compte la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

19. M. HENRY - Autorisation donnée à la Maire de signer le protocole transactionnel entre la ville, la SFIL et la CAFFIL portant sécurisation juridique des contrats de refinancement d'emprunts structurés

Le conseil municipal,

**Par 31 voix pour,
Kristell NIASME s'étant abstenue,**

Approuve le protocole transactionnel entre la Ville, la SFIL et la CAFFIL.

Autorise la Maire à signer ledit protocole

20. M. HENRY - Modification des tarifs communaux pour l'année 2016-2017

Le conseil municipal,

**Par 29 voix pour,
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Fixe, conformément aux tableaux annexés, les tarifs et redevances des services communaux.

21. M. PILATTE - Répartition des subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations locales pour 2016

Le conseil municipal,

Pour l'ensemble des associations sauf « Jeunesse sportive Bois Matar » et « Les amis des Vignes »

**Par 30 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Pour l'association « Jeunesse sportive Bois Matar »

**Par 29 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,
Omar CHERIGUNE n'ayant pas pris part au vote,**

Pour l'association « Les amis des vignes »

**Par 30 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR s'étant abstenu,
Jocelyne LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,**

Attribue, au titre de l'exercice 2016, les subventions de fonctionnement figurant dans le tableau ci-annexé.

**Par 30 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Attribue les subventions exceptionnelles suivantes :

- 4000 € à l'association de football FCCV ;
- 5000 € à l'association Tropicana ;
- 3000 € à l'association Team 94.

22. M. BELVA - Répartition des subventions départementales aux associations sportives pour 2016

Le conseil municipal,

**Par 27 voix pour,
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Attribue, au titre de l'exercice 2016, les subventions départementales aux associations sportives figurant dans le tableau.

Autorise la Maire à signer les conventions nécessaires

23. Mme BARDEAUX - Demandes de subvention pour le projet « 30 à Rio »

Le conseil municipal,

**Par 25 voix pour,
Pierre MAILLOCHON (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN), Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,
Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil départemental du Val-de-Marne, de l'État, du Centre national de développement du sport, des fédérations sportives, des fondations et de tout autre financeur potentiel.

Autorise la Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au projet.

24. M. HENRY - Médiathèque rue de Paris : demande de subvention auprès de la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement du bâtiment et pour l'acquisition de documents.

Le conseil municipal,

**Par 24 voix pour,
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Pierre MAILLOCHON (pour son compte et celui de Philippe GAUDIN), Marie-Christine PEYNOT (pour son compte et celui de Michel FAÏSSE) ayant voté contre,
Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT et Kristell NIASME s'étant abstenus,**

Sollicite auprès de la réserve parlementaire de M. Roger-Gérard Schwartzberg une subvention d'un montant de 20 000 € en vue de la réalisation d'une médiathèque en centre ville.

Sollicite auprès de la réserve parlementaire de Madame Laurence Cohen, sénatrice du Val-de-Marne, une subvention d'un montant de 15 000 € en vue de l'acquisition de documents pour la future médiathèque rue de Paris.

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention.

25. Mme GAYE – Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne pour le fonctionnement du théâtre

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Sollicite auprès du Conseil départemental du Val-de-Marne la subvention la plus élevée possible d'aide à l'activité pour les théâtres de ville, afin d'améliorer le fonctionnement du théâtre municipal.

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande de subvention.

VŒUX

Présentés par le groupe « Front de gauche » :

- **On vaut mieux que ça**

Le conseil municipal,

Par 24 voix pour,

Anastasia MARIE DE FICQUELMONT et Kristell NIASME s'étant abstenues, Marema GAYE (pour son compte et celui de Charles KNOPFER), Sabah CABELLO SANCHEZ (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL), Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

Renonce au projet actuel de refonte du code du travail, et à l'inverse, de proposer une réforme de progrès renforçant les garanties collectives des salariés,

Revient à ses engagements de 2012 qui affirmaient que le coût du travail n'était pas le problème dans la lutte contre le chômage et ainsi de contrer la campagne du MEDEF,

Décide de créer les conditions d'une amélioration du pouvoir d'achat des salariés et retraités de sorte que l'économie puisse reprendre, seul moyen de favoriser les embauches par les entreprises,

Met un terme à la politique d'austérité du gouvernement ainsi qu'au pacte de responsabilité (CICE) qui permet aux entreprises d'engranger des profits tout en n'ayant pas d'objectifs d'embauches.

- **Éradiquons les ghettos de riches**

Le conseil municipal,

Par 28 voix pour,

Anastasia MARIE DE FICQUELMONT et Kristell NIASME ayant voté contre, Jean-Paul ESPINAR et Jocelyne LAVOCAT n'ayant pas pris part au vote,

Décide que notre ville continuera de se battre avec force, conviction et détermination, aux côtés des villes qui se mobilisent, pour que ce droit fondamental qu'est le droit au logement pour qu'il soit une réalité pour tous.

S'oppose à la décision Majoritaire voté par les groupes LR et FN de la Région de ne plus subventionner la construction de logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d' Insertion) destinés aux personnes en difficultés, dans les villes comptant plus de 30% de logements sociaux , exige le retrait de ce plan dit de « Lutte contre les ghettos sociaux », et des restrictions discriminatoires donnant accès aux fonds régionaux pour le logement très social.

Demande à l'Etat de supprimer la loi Boutin pour relever les plafonds d'accès au logement social et assurer ainsi une meilleure mixité du salariat au sein du logement social et de faire respecter fermement la loi SRU par l'ensemble des communes, notamment le seuil minimal de 25% de logements sociaux,

Présenté par le groupe « les Républicains » :

- **Le lycée Georges Brassens doit être reconstruit sur son site actuel**

Le conseil municipal,

Par 28 voix pour,

Marema GAYE (pour son compte et celui de Charles KNOPFER) et Sabah CABELLO SANCHEZ (pour son compte et celui de Laurent DUTHEIL) n'ayant pas pris part au vote,

Demande à la nouvelle majorité régionale l'abandon de la délocalisation du Lycée Georges Brassens à Orly dès lors qu'une solution de reconstruction est possible sur Villeneuve-le-Roi ;

Demande la reconstruction du lycée sur le site actuel, conformément aux intérêts des enfants et aux engagements pris depuis de nombreuses années ou en cas d'impossibilité technique sur un site mis à disposition par la municipalité de Villeneuve-le-Roi.

La séance est levée à 23h30